



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2022_107_PM

Objet : Foyer « Les Ecureuils » Semaine Bleue.

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9, R411-25 à R.411-28, ainsi que R.417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par **Monsieur** , président de l'association « Les archers de Mallemort », sollicitant l'autorisation d'organiser une initiation au tir à l'arc dans le jardin de Jacqueline à Mallemort dans le cadre de la semaine bleue le :

Mardi 4 octobre 2022, de 12h00 à 18h00.

ARRETE :

Article 1 : Dans le cadre de la semaine bleue organisée par la commune de MALLEMORT, Monsieur , président de l'association « Les archers de Mallemort » est autorisé à organiser une initiation au tir à l'arc dans le jardin de Jacqueline le **mardi 4 octobre 2022 de 12h00 à 18h00.**

Article 2 : A cette occasion le jardin de Jacqueline sera exclusivement réservé pour l'association les Archers de Mallemort pour une initiation au tir **de 12h à 18h.**

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Fait à Mallemort, le 29/09/2022

Hélène GENTE
Maire de MALLEMORT

